


LA PRESENCE DES ETRANGERS EN INDRE-ET-LOIRE

AUX XIX^e et XX^e siècles

381.498

COMMISSARIAT **RERPIGNAN** RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
QUESTIONNAIRE
destiné
à l'obtention de la Carte d'identité d'étranger.

Nom (écrire le nom lisiblement et bien orthographié) : *Del Campo*
Prénoms : *Vicente*

 Né le *5 février 1901*
à *Burriel (Castellón)*
Fils de *Vicente*
né le _____ à _____
Et de *Carmen Ramos*
née le _____ à _____
Profession : *Terrassier*
Nationalité : **ESPAGNOL**
Situation de famille (marié, célibataire, veuf, divorcé) : _____

Dernier domicile à l'étranger : *Barcelona*

Se rend à *Prestigny le Grand (Ind. et Loir.)*
chez Jules Obispo, Esp. (Ind. et Loir.)

A-t-il déjà reçu une carte d'identité (si oui, préciser la nature de la carte) : *non*

Renseignements sur le conjoint. } Nom : _____
Prénoms : _____
Né le _____ à _____
Nationalité : _____

Exemplaire destiné à être renvoyé au Service Central par les soins du Commissaire Spécial. Ne pas plier le questionnaire pour l'envoi. — Ecrire très lisiblement.

Travail. — 379 - Basain s.-j. rose clair 30 kil. (L.) - 1923. [25729]

Archives départementales d'Indre-et-Loire
R. Malveau / C. Leclercq

Atelier du samedi 9 mars 2012

INTRODUCTION

« La connaissance de l'autre, immigré récent ou d'origine immigrée plus lointaine, et de son histoire sur notre territoire, est une exigence à la fois collective et individuelle. »

Cette phrase signée Martine Aubry, alors ministre de l'Emploi et Catherine Trautman, ministre de la Culture, dans la préface du Guide des sources sur les étrangers en France résume bien l'intérêt de connaître la diversité des pistes de recherche sur la présence d'immigrés en Indre-et-Loire.

Et n'oublions pas :

Selon une étude de l'Institut national d'études démographique de 1991 :

1 français sur 5 est d'origine étrangère par l'intermédiaire d'un parent ou d'un grand-parent.

Est étranger selon l'INSEE celui qui naît à l'étranger, même si les nationalités en elles-mêmes peuvent varier au gré de l'histoire politique (déplacement de frontières, colonisation par exemple).

La Révolution française ne connaît que la citoyenneté. Le code Napoléon (code civil de 1804) distingue celle-ci de la qualité de français : elle s'acquiert par le droit du sang, par mariage ou naturalisation.

La loi de 1851 modifie cette situation en établissant un « double droit du sol » : est français celui qui naît sur le sol français d'un parent étranger lui-même né en France.

La loi du 26 juin 1889 sur la nationalité renforce les dispositions d'obtention de la nationalité française par filiation ou naturalisation :

« est également français tout individu né en France d'un étranger et qui, à l'époque de sa majorité est domicilié en France » (sauf s'il décline la qualité de Français dans l'année qui suit sa majorité).

La loi du 22 juillet 1893 assouplit encore les conditions puisque « tout individu né en France d'un étranger et qui n'y est pas domicilié à l'époque de sa majorité pourra, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans accomplis, faire sa soumission de fixer son domicile en France et s'il s'y établit dans l'année, réclamer la qualité de français. ».

Loi du 10 août 1927 sur la nationalité

CONTEXTE

Si l'émigration a toujours existé, les XIXe et XXe siècles correspondent à des migrations de masse. Elles sont liées aux révolutions démographiques, industrielles et des transports mais la France est aussi une terre d'asile pour de nombreux étrangers.

En Indre-et-Loire, du fait de l'éloignement des frontières et de la capitale, l'implantation est choisie.

Les caractéristiques de cette émigration sont les suivantes :

- une diversité d'origine (anglaise, espagnole, belge, polonaise, italienne...) et d'importance numérique
- une diversité d'appartenance sociale (élites, militaires, travailleurs anonymes)

Immigration politique

1800-1850

- Les émigrés espagnols :

Dès le début du XIXe siècle la France représente une terre d'asile pour les Espagnols qui fuient les soubresauts politiques de leur pays. Cette immigration se caractérise par des vagues multiples et souvent provisoires.

Elles concernent :

- **Les afrancesados**, partisans de Joseph Napoléon qui rentrent en France dans les fourgons de l'armée impériale en 1813 : 12000 espagnols se réfugient en France en juin et juillet 1813. Ils seront amnistiés en 1820.

- **les absolutistes** pendant le Trienio libéral (1820-1823)

- **les libéraux** jusqu'à la mort de Ferdinand VII en 1833. Ils fuient après la restauration de la monarchie absolutiste en 1823 et beaucoup se réfugient en Angleterre avant de revenir en France après la Révolution de 1830.

- **les ultraroyalistes comme les « Carlistes »** (partisans de Don Carlos) pendant la régence de la reine Christine de Bourbon.

- **les Christinos** lorsque la régente s'exile de 1840 à 1844.

Regroupés dans des dépôts comme celui de Tours, ils perçoivent des subsides variant avec leur situation familiale et leur rang mais sont soumis également à une surveillance régulière.

- L'émigration polonaise :

Elle a laissé plus de traces que la précédente. L'arrivée des réfugiés se fait pour l'essentiel à partir de 1832 (après l'insurrection manquée de 1830 et sa répression par l'armée russe) puis des vagues successives se produisent en 1840 et en 1863.

Ces réfugiés, opposants au régime tsariste, appartiennent à la noblesse et à la bourgeoisie intellectuelle polonaise.

Au recensement de 1851, ils sont la deuxième nationalité la plus représentée en région Centre (14,7% contre 2,5% en France).

En Indre-et-Loire le comte Branicki devient propriétaire du château de Montrésor en 1849. Gros propriétaire foncier, généreux mécène, maire de Montrésor, il accompagne le prince Napoléon lors de la guerre de Crimée. Montrésor devient terre d'attraction pour des réfugiés polonais. Il obtient sa naturalisation en 1854 et de nombreux Polonais de Montrésor font leur demande de naturalisation à sa suite.

Années 1930 : immigration politique et forcée

Il s'agit d'une période marquée par le double processus des procédures de rapatriement mises en place à partir de 1933 d'une part, et la venue contrainte de réfugiés d'autre part.

L'arrivée des réfugiés espagnols est liée aux premiers soulèvements révolutionnaires d'octobre 1934 puis à l'avancée des troupes franquistes faisant fuir les populations civiles républicaines vers la France. En 1936, on en recense 600 en Indre-et-Loire et leur nombre augmente jusqu'en 1939.

Tours est une ville de refuge pour les proscrits politiques (Journal *l'Avenir* du 22/2/1935 : R 2028). Leur accueil se traduit par la mise en place de structures d'hébergement (centres de refuge) et d'aides diverses mais aussi par des mesures de maintien de l'ordre. En 1940, Vichy supprime les centres de refuge et classe les réfugiés en

deux catégories : ceux qui doivent retourner en Espagne et ceux qui sont autorisés à rester (emploi salarié ou travaillant pour l'armée).

Ces réfugiés participent activement à des mouvements associatifs, politiques ou syndicaux.

Installation d'une élite sociale

1800-1870 : les Anglais

Déjà présents en Touraine à la veille de la Révolution ils forment une petite communauté au XIXe siècle. La littérature (Balzac et Stendhal entre autres) en témoigne ainsi que les sources archivistiques : rapports de police sur la surveillance des anglais assignés à résidence durant l'Empire, recensement de population, états nominatifs par commune, registres d'état civil, visa de passeports.

Même sous surveillance, ils jouissent, de par leur position sociale (militaires de haut rang, personnes titrées et fortunées) d'une bonne considération et d'égards. Avec le retour à la paix en 1815, leur intégration se renforce. Ils fréquentent les notables et participent au développement local. Ils résident surtout à Tours et sa proche banlieue.

Entre 1803 et 1814, Michel Laurencin¹ relève une trentaine de noms de familles anglaises ou irlandaises à Tours. Soit une soixantaine de personnes, chiffre qui augmente sous la Restauration avec le retour à la paix.

En 1819, il dénombre pour l'ensemble du département : 145 Anglais sur un total de 1715 étrangers dont 383 Espagnols, 247 Belges, 196 Chinois, 174 Suisses, 161 Italiens.

Ils représentent, en 1851, 60% de la population étrangère de la ville et forment, en 1870, le groupe d'étrangers le plus important de Tours (300 personnes) devant les Belges et les Italiens.

L'Institut de Touraine, centre permanent d'études pour les étrangers

Les cours d'été de français organisés pour les adultes dès 1897 par un professeur du lycée Descartes remportant un vif succès, notamment auprès de la communauté anglaise, l'association « Institut d'études françaises de Touraine » est fondée en 1912. Placée sous la tutelle de l'université de Poitiers, l'école s'installe dans l'hôtel Torterie à Tours et propose des cours d'apprentissage de la langue française durant toute l'année.

Durant l'entre-deux-guerres les effectifs augmentent, il y a 800 étudiants à la fin des années trente.

En 1973, l'école passe sous la tutelle de l'Université de Tours et est accréditée par le ministère de l'Education nationale en avril 2007 avec le label « Qualité français langue étrangère ».

Selon une brochure de promotion pour l'école, ce lieu a été choisi parce que « nul coin de France ne convient mieux que la Touraine pour l'apprentissage de la langue française » et citant Michelet : « C'est là que notre langue est parlée en son plus bel et en son plus pur accent ».

Dans les années 1920, une section est créée au profit de l'Université américaine Delaware pour les études en France de jeunes gens et jeunes filles et leur placement en garni dans les familles tourangelles.

De nombreux étrangers vont ainsi se faire délivrer des cartes de séjour et s'installer dans des pensions de familles, foyers tourangeaux pour une année ou plus, découvrir la Touraine, y revenir et peut-être s'y installer.

¹ Les Anglais en Touraine au XIXe siècle, dans *Académie des sciences, arts et belles lettres de Touraine*, 1991, t. 4, pp. 87-96.

Années 1930 : la Touraine terre d'attraction

La région est aussi une zone d'attraction pour les élites étrangères attirées par la « douceur des bords de Loire » ainsi que l'évoque le roman de Maurice Bedel, *Molinoff, Indre-et-Loire* paru en 1928.

Le mariage du duc de Windsor au château de Candé, le 3 juin 1937, en est un autre témoignage. Ce château appartenait depuis 1853 à la famille Drake Del Castillo d'origine hispano-cubaine.

Immigration de travail

1850-1918 : début de l'immigration de travail

La région Centre est peu touchée par les grandes vagues migratoires d'origine économique en raison de l'éloignement des frontières et des grands centres industriels.

Lorsqu'elle existe cette immigration est souvent une immigration de service : domesticité urbaine féminine de nurses et de gouvernantes, ou masculine de cochers puis de chauffeurs. La présence de communautés religieuses accentue la présence féminine (très nette aux recensements de 1891 et de 1911 en Indre-et-Loire).

Cette période se caractérise par une montée de l'immigration dans la région puis par une décrue pouvant s'expliquer par la naturalisation d'étrangers (souvent des femmes) à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle :

1886		1911	
Etrangers	Naturalisés	Etrangers	Naturalisés
1264	220	1032	679

En 1884 apparaissent les questionnaires de demande de naturalisation dans les préfectures. Les demandes émanent, notamment, de la communauté allemande, d'implantation ancienne en Indre-et-Loire, désireuse de s'intégrer notamment après la guerre de 1870. Les candidats sont surtout des urbains et de nombreux ouvriers employés dans les compagnies du chemin de fer d'Orléans et de Vendée, poussés à la naturalisation par leurs patrons et la xénophobie du milieu professionnel. Viennent ensuite les commerçants puis les professions libérales.

D'une façon générale, la population étrangère à cette époque en Indre-et-Loire est très variée. De 1891 à 1911, parmi les diverses nationalités présentes, on note une population importante d'Allemands, Anglais, Ecossais et Irlandais (rentiers, étudiants, domestiques) notamment pour la ville de Tours, au détriment des Belges.

En 1911, ce sont les Italiens et surtout les Espagnols qui sont fortement représentés. De grands chantiers, comme celui du barrage d'Eguzon commencé en 1916, ou les projets d'électrification d'ampleur nationale, nécessitent une main d'œuvre étrangère importante.

L'entreprise Novello, nom d'une famille implantée dans l'ouest de la France à la fin du XIX^e, connaît une forte croissance dans les années 1920-1930. Elle participe à de grands chantiers de construction (église du Christ-Roi ou collège Saint-Grégoire de Tours).

Durant la Grande Guerre on assiste à une gestion spécifique des migrants qui se traduit par une grande surveillance des étrangers (surtout allemands et nomades). La loi d'avril 1917 instaure la carte d'identité d'étranger.

La présence des soldats indigènes, comme celle des travailleurs indo-chinois à la poudrerie du Ripault, est aussi à noter.

1918-1945 : présence plus marquée

On assiste à une très forte augmentation de l'immigration liée au maintien d'une activité rurale mais aussi au développement des entreprises. Elle atteint son apogée en

1936. Les vagues migratoires sont variées : Russes blancs, Polonais, Arméniens, militants chinois, réfugiés espagnols.

Le paysage des nationalités présentes en Indre-et-Loire se recompose. En 1923, les Espagnols et les Belges représentent 59,8% de l'ensemble des effectifs étrangers mais en 1926, les Polonais et Tchèques totalisent 28% des étrangers et les Italiens, 13% .

L'Indre-et-Loire reste un secteur agricole dominant (47,2% en 1931) où l'emploi d'une main d'œuvre étrangère est nécessaire. D'où l'arrivée massive de migrants polonais dans les zones rurales dès 1926, hommes puis femmes (convention France-Pologne du 3 septembre 1919), ou Espagnols employés dans les forêts.

Répartition des actifs étrangers en Indre-et-Loire en 1926 (source recensement de la population):

Forêts et agriculture	Industries	Autres
29,6%	41,6%	28,8%

En décembre 1928 est créé le Comité d'aide et de protection des femmes immigrantes présidé par le préfet et dirigé par une inspectrice, Mme Duval, qui rédige de nombreux rapports et correspondance relatant les relations patrons et ouvrières de 1930 à 1938 (main d'œuvre plus économique que celle des hommes).

Un traité de travail entre la France et l'Italie est également établi en septembre 1919. Au-delà de cette immigration officielle et encadrée, des filières et des réseaux se mettent en place.

Par ailleurs, on peut noter la présence d'étudiants étrangers (Polonais et Roumains) surtout à l'Ecole de médecine de Tours, très réputée.

SOURCES

Générales

De nombreux fonds et documents d'archives, ne concernant pas spécifiquement les étrangers, peuvent toutefois apporter des informations sur la présence des étrangers en Indre-et-Loire :

- Etat-civil (sous-série 4^E)
- Fonds des études de notaires (sous-série 3^E)
- Recensements de population (sous-série 6M)
- Archives de police : surveillance des personnes, des populations nomades, des réunions publiques, des mouvements associatifs, syndicaux et politiques, de certaines professions (sous-séries 1M et 4M)
- Archives de santé : personnel médical, registres de déclaration des épidémies (sous-série 5M), personnes civiles et militaires hospitalisées (série H dépôt, sous-série 3X).
- Archives des communes (série O et E dépôt) : assistance aux réfugiés, sépulture de soldats étrangers, legs faits par des étrangers
- Archives fiscales (série P) : impositions des étrangers ou sociétés étrangères, confiscation de biens.
- Archives foncières (série Q) : biens séquestrés des ressortissants des pays en guerre avec la France (sous-série 1Q, 2Q, 3Q), acquisition de biens par des étrangers (sous-séries 3Q et 4Q)
- Archives militaires : états nominatifs du conseil de révision (sous-série 1R), justice militaire (espionnage, attentats, sous-série 2R), militaires étrangers prisonniers, décédés ou inhumés (3R)
- Archives de l'enseignement : registres matricules d'élèves, dossiers de personnel (série T)
- Archives de justice : registres des métiers, du commerce, dépôt d'actes de société, faillites, ventes judiciaires, jugements et dossiers de procédure (série U).
- Archives du clergé : dossiers de personnel (série V).
- Archives pénitentiaires : registres d'écrou de la population carcérale (série Y).
- Fonds iconographiques.

Sources spécifiques

D'autres archives se rapportent, elles, spécifiquement aux étrangers en lien avec le contexte politique économique et social déjà évoqué. Ce sont des documents ayant trait à l'aide aux populations étrangères, à leur surveillance, à leur encadrement.

On les retrouve principalement dans les fonds publics provenant notamment de la préfecture : archives d'administration générale du département et du Cabinet du Préfet (sous-série 1M), archives de police (sous-série 4M), archives du travail (sous-séries 7M, 10M), archives militaires (série R), assistance et prévoyance sociale (série X), archives des sous-préfectures (série Z).

Archives publiques

Recensement, déclaration de résidence

De nombreuses archives résultent de l'application des décrets des 2 et 27 octobre 1888 relatifs à la déclaration de résidence imposée aux étrangers et de la loi du 8 août 1893 concernant le séjour des étrangers en France et la protection du travail national : « tout étranger, non admis à domicile, arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une

industrie, devra faire à la mairie une déclaration de résidence en justifiant de son identité dans les huit jours de son arrivée. » (registres d'immatriculation).

- 4 M 657 Recensement : liste des étrangers résidants ou domiciliés dans le département à la date du 10 mai 1886.
- 4 M 659-660 Déclaration de résidence en application du décret du 2 octobre 1888: listes nominatives mensuelles (1888-1893).
- 4 M 661 Dénombrement en 1891 des étrangers résidant dans le département² : liste nominative des résidents Italiens et Allemands de 18 à 45 ans, tableau numérique comparatif par nationalité, états nominatifs des étrangers n'ayant pas souscrit de déclaration, notes de renseignements, correspondance (classement par arrondissement).
- 4 M 662-664 Etats des mutations mensuelles réalisés en exécution de la loi du 8 août 1893 : listes nominatives (1893-1910).
- 4 M 665-676 Etats nominatifs mensuels³ des étrangers résidant en Indre-et-Loire établis par les maires (classement par nationalité, arrondissement, canton, commune, 1888-1910).
- 4 M 677 Etrangers réfractaires au décret de 1888 et à la loi du 8 août 1893 : instructions, états et listes nominatives, correspondance (1890-1895).
- 4 M 679-685 Recensement des étrangers naturalisés, décédés ou ayant quitté le département : fiches individuelles (classement alphabétique par nationalité, 1898-1907).
- 4 M 686*-690* Enregistrement des déclarations de résidence (classement par nationalité⁴) : registres des déclarations faites conformément au décret du 2 octobre 1888 puis à la loi du 8 août 1893 (1888-1919).
- 4 M 691*-692* Enregistrement des changements de résidence en application de la loi du 8 août 1893 : liste des étrangers exerçant une profession, un commerce ou une industrie qui ont fait viser leur certificat d'immatriculation pour cause de changement de résidence dans les mairies du département, état B (classement chronologique à la date d'immatriculation dans le département, 1893-1918).
- 4 M 693* Enregistrement des changements de résidence des étrangers exerçant une profession, un commerce ou une industrie, visa de leur extrait d'immatriculation : registre des visas⁵ (1918-1925).
- 4 M 694-712 Statistiques des étrangers⁶, envoi des informations par les maires au préfet : listes et états mensuels (classement chronologique, 1911-1929).
- 4 M 714 Etat de la situation des indigènes Algériens résidant en France : circulaires, états nominatifs par communes, notes de renseignement, correspondance (1923).
- 4 M 721-722 Enquête sur les étrangers de sexe masculin nés entre 1889 et 1918 résidant en Indre-et-Loire : fiches

². En application du décret de 2 octobre 1888 et des circulaires du 9 mai et 18 septembre 1891.

³. Correspondent essentiellement aux états 1, 2, 3 et A

⁴. Registres comportant un index alphabétique.

⁵. Muni d'un index alphabétique.

⁶. Application des textes de 1888 et 1893. Concernent essentiellement la ville de Tours

- récapitulatives par commune, notes de renseignements nominatives individuelles (classement par arrondissement et canton, 1938).
- 4 M 723-768 Recensement annuel des étrangers résidant dans les communes : états de situation numérique, bulletins nominatifs individuels (classement par arrondissement et canton, 1927-1938).
- 4 M 769 Recensement des étrangers non intégrés à l'économie nationale⁷ : états nominatifs des étrangers sans emploi ou n'exerçant pas une profession présentant un intérêt national : circulaire préfectorale, correspondance (1939).

Surveillance et contrôle des étrangers

La loi du 8 août 1893 combinée au décret du 2 octobre 1888 devait permettre au ministère de l'Intérieur d'assurer le contrôle général des étrangers : connaître la situation de tous les étrangers en France, les suivre dans leurs déplacements, constater les condamnations encourues et prendre des arrêtés d'expulsion. Déjà une circulaire confidentielle du ministère de l'Intérieur en date du 21 février 1889 instituait ce contrôle par la tenue d'un fichier nominatif des étrangers ayant souscrits des déclarations de résidence en vertu du décret du 2 octobre 1888.

- 4 M 770-771 Surveillance des étrangers séjournant dans le département⁸ : dossiers individuels (an XIII-1816).
- 9 R 1 Contrôle des prisonniers de guerre espagnols, anglais, russes (an XIV-1816).
- 4 M 773 Surveillance des Anglais : liste nominative des Anglais résidant à Tours, correspondance, passeports (1815-1857).
- 4 M 774-776 Surveillance et placement dans le département des prisonniers de guerre étrangers : états nominatifs (an XI -1868).
- 9 R 2 Prisonniers autrichiens mis à disposition des particuliers pour des travaux agricoles : états (1859).
- 1 M 298 Surveillance des étrangers sous la III^e République.- Réfugiés hanovriens admis à résider en France : correspondance, rapports de police (1869-1870). Etrangers soupçonnés d'espionnage : circulaires, dossiers nominatifs de renseignements, rapports de police, correspondance (1886-1933). Militaires et déserteurs étrangers : instructions, rapports de police, correspondance (1897-1913). Immatriculations des étrangers : réponse des maires. Guerre Austro-Serbe : correspondance, télégramme (1914).
- 4 M 777 Surveillance pendant la guerre de 1870 : correspondance, états nominatifs des sujets prussiens expulsés, liste nominative des étrangers résidant à Chinon ; autorisation de séjour : demandes accordées et rejetées (1870).
- 4 M 778-781 Contrôle général des étrangers : états nominatifs, notes de renseignements (1885-1910).

⁷. Circulaire préfectorale du 21 octobre 1939.

⁸. Y compris les prisonniers assignés à résidence.

- 4 M 782 Contrôle des voyageurs étrangers séjournant dans les hôtels du département : circulaires ministérielles, correspondance, rapports de gendarmerie, états nominatifs spéciaux des voyageurs de nationalité étrangère⁹ (1885-1910).
- 4 M 783 Surveillance des étrangers suspects du point de vue national : correspondance, rapports de police, dossiers individuels (1862-1912).
- 1 Z 162-164 Surveillance de la population étrangère : états nominatifs communaux par nationalité (1879-1916).
- 2 Z 99-100 Surveillance des étrangers : listes communales (1823, 1888-1904), registre de contrôle (1893-1924).
- 4 M 1169-1173 Surveillance des étrangers par le commissariat spécial de police de Tours : avis de recherche, dossiers nominatifs (1904-1922).
- 4 M 1120 Surveillance des étrangers : dossiers du commissariat central de police de Tours (1924-1939).
- 1 Z 165 Fiches nominatives des réfugiés espagnols (1937).

Surveillance durant la Première Guerre Mondiale

- 1 M 330-334 Evacuation et rapatriement des étrangers : listes nominatives, fiches individuelles (1914).
- 8 R 34 Contrôle des étrangers : listes nominatives des allemands et autrichiens en partance de Tours (novembre-décembre 1914).
- 1 M 335 Rapatriement des internés civils d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie : correspondance (1915-1919, surveillance des rapatriés suspects : notices individuelles (1916-1919).
- 1 M 337 Emploi et surveillance des prisonniers allemands : avis de recherche (1914-1919).
- 8 R 32 Contrôle de la main d'œuvre : états nominatifs des ouvriers belges et anglais (1914-1918).
- 9 R 4-7 Placement des prisonniers employés aux travaux agricoles : rapports, enquêtes, procès-verbaux (1916-1919).
- 1 M 338 Relations avec les troupes américaines : rapports de police, correspondance (1917-1919).
- 1 M 339 Surveillance des étrangers : rapports de police et de gendarmerie (1914-1918).
- 1 M 344 Surveillance du personnel étranger de la poudrerie du Ripault à Monts : listes nominatives (1915-1919).
- 1 M 359 Renvoi dans leur pays des travailleurs espagnols : correspondance (1916).
- 1 M 362 Installations et services américains : rapports de police, correspondance (1918-1919).
- 4 M 784-793 Dossiers individuels (classement alphabétique, 1914-1925) et listes nominatives par nationalité (1914-1924).
- 4 M 797 Prisonniers de guerre évadés, information du préfet : notes de signalement de l'Etat-major de l'armée (1919-1920).

⁹. Etats par commune signés du maire, du commissaire de police ou du brigadier de gendarmerie.

- 9 R 3 Evasion et arrestation de prisonniers allemands et russes : avis adressés au préfet (1915-1919).
- 4 M 1177-1179 Surveillance par le bureau militaire de la surveillance des étrangers de la IXe région : dossiers nominatifs, fiches individuelles (1914-1919).

Expulsions et extraditions

- 4 M 840-854 Dossiers individuels d'expulsion (1859-1937).
- 4 M 1174 Dossiers d'expulsion du commissariat spécial de police de Tours (1921-1926)
- 4 M 855 Etrangers condamnés mais non expulsés : dossiers individuels 1919-1926).
- 4 M 1168 Demande d'extradition d'étrangers : dossiers nominatifs du commissariat spécial de police de Tours (1896-1902).

Titres d'identité

Une série de textes se rapporte à l'établissement de titres d'identité pour les étrangers et travailleurs étrangers, conformément aux différentes époques :

- Décret du 2 avril 1917 portant création de la carte d'identité des étrangers. Il abroge le décret du 2 octobre 1888 et est remplacé par celui du 25 octobre 1924.
 - Décret du 21 avril 1917 créant la carte d'identité spécifique des travailleurs étrangers, abrogé par décret du 18 novembre 1920 relatif à la surveillance de la main d'œuvre étrangère.
 - Décret du 6 juin 1922 relatif à la délivrance d'un sauf-conduit et d'une carte d'identité aux travailleurs étrangers, abrogé par décret du 25 octobre 1924.
 - Décret du 9 septembre 1925 et décret du 30 novembre 1926 concernant la délivrance des cartes d'identité aux étrangers, remplacés par décret du 20 janvier 1928.
- 4 M 799-800 Attribution d'un permis de séjour : listes nominatives, notes de renseignement (1915-1924).
- 4 M 801 Autorisation de séjour, instruction des demandes : dossiers individuels (classement par nationalité, 1924-1929).
- 4 M 802-820 Délivrance de cartes d'identité d'étranger en exécution du décret du 2 avril 1917 et du décret du 25 octobre 1924 : dossiers individuels, répertoires alphabétiques, fiches d'enquête, états nominatifs (1917-1935).
- 4 M 821 Sujets Tunisiens et Marocains, délivrance de cartes de « protégé Français » : circulaires, loi du 25 mars 1915 (1915-1938).
- 4 M 822-827 Délivrance de carte d'identité de travailleur étranger : répertoires alphabétiques, dossiers et états nominatifs (1916-1938).
- 10M 213 Renouvellement des cartes d'identité de la main d'œuvre : états statistiques (1937-1940).

Réfugiés- Assistance et secours

- 3 R 54 Etat des militaires étrangers décédés à l'hospice de Tours (1806-1841).

- 3 X 526 Admission de prisonniers de guerre dans les hospices du département (dont prisonniers des guerres Napoléoniennes) (1810-1939).
- 4 M 862-878 Contrôle général des réfugiés subventionnés : états et bulletins nominatifs, certificats de présence délivrés par les maires (1831-1882).
- 4 M 879-881 Réfugiés du dépôt de Tours, attribution de secours : feuilles de présence, états nominatifs mensuels des étrangers admis au dépôt (classement chronologique, 1833-1854).
- 2 Z 97-100 Aide aux réfugiés italiens, espagnols, polonais (1832-1937).
- 4 M 882 Réfugiés non subventionnés, surveillance légale : listes et états nominatifs des mutations, correspondance 1839-1850.
- 4 M 884* Autorisation de résidence des réfugiés : registre d'inscription des déclarations (1851-1852).
- 4 M 886-897 Autorisation de circulation et attribution de secours de route : passeports, avis et correspondance (1816-1887).
- 4 M 898-903 Réfugiés espagnols : états et dossiers nominatifs, passeports (1831-1940).
- 4 M 904-912 Réfugiés polonais : bulletins et dossiers individuels (1833-1864).
- 10 R 27-31 Accueil et rapatriement des réfugiés : correspondance, enquêtes, procès-verbaux (1914-1920).
- 10 R 32-52 Recensement des réfugiés : listes et états nominatifs, feuilles d'identité familiale (1914-1923).
- 1 Z 217-219 Placement des réfugiés dans l'arrondissement de Chinon : demandes de secours, enquêtes (1914-1919).
- 10 R 53-67 Assistance et secours aux réfugiés : répertoires alphabétiques, registres de subventions, états, listes et dossiers nominatifs (1914-1923).
- 4 M 916-919 Etrangers sans nationalité et réfugiés bénéficiaires du droit d'asile : listes et fiches nominatives (1937-1940).
- 3 X 433 Hospitalisation des réfugiés espagnols à l'hospice de Loches (1937).
- H Dep. 4 (L112) Admission à l'hôpital de Tours et facturation de séjours aux réfugiés (notamment Belges) : états nominatifs (1940-1950).
- H Dep. (Q 520) Registre matricule des réfugiés hospitalisés à l'hôpital de Tours (1940).

Travailleurs étrangers- Emploi

Le décret du 21 avril 1917 crée une carte d'identité spécifique pour les travailleurs étrangers (verte pour l'industrie, chamois pour l'agriculture). Ce texte est abrogé par le décret du 18 novembre 1920 relatif à la surveillance de la main d'œuvre étrangère en France. Il soumet les travailleurs étrangers aux mêmes dispositions que l'ensemble des étrangers (celles prévues par le décret du 2 avril 1917 et la loi du 8 août 1893) mais la carte d'identité mise en place par le décret du 2 avril 1917 leur est délivrée gratuitement.

- 4 M 1158 Surveillance des internés civils allemands en équipe agricole dans le département par le commissariat

	spécial de police de Tours : notices individuelles, demandes de renseignements (1918-1919).
4 M 553	Surveillance des marchands ambulants de nationalité étrangère : notes de renseignements, fiches de déclaration (1932-1940).
7 M 14	Enquête de 1922 sur les exploitations agricoles achetées ou cultivées par les étrangers depuis l'armistice de 1918 (1922).
7 M 98-101	Emploi des prisonniers de guerre : fiches de renseignement, enquêtes (1916-1919)
10 M 4	Enquête sur les ouvriers agricoles polonais : questionnaire (1910-1911).
10 M 37-38	Placement, contrôle et rapatriement de la main d'œuvre étrangère : instructions, correspondance (1919-1940).
10 M 118	Placement par l'Office départementale de la main-d'œuvre et de l'immigration : dossiers nominatifs d'ouvriers et ouvrières polonais, tchécoslovaques et yougoslaves (1930-1933).
10 M 121-133	Comité d'aide et de protection aux femmes immigrantes employées en agriculture : dossiers nominatifs (1930-1935).
10 M 205-206	Réglementation de la main-d'œuvre étrangère (1920-1940).
10 M 207-212	Contrôle de la main-d'œuvre étrangère : états statistiques (1932-1940)
10 M 214	Contrôle des congés de la main d'œuvre étrangère : états statistiques (1938).
10 M 242	Statistique de la main d'œuvre étrangère par profession et par marché de travail (1930-1939).
10 M 243	Statistique de la main d'œuvre étrangère par spécialité professionnelle (1930-1939).
10 M 244	Statistique de la main d'œuvre étrangère nord-africaine et coloniale par profession et par marché de travail (1930-1937).
10 M 245	Statistique de la main d'œuvre étrangère nord-africaine et coloniale par spécialité professionnelle (1930-1934).
10 M 272	Organisation des travailleurs indigènes nord-africains et coloniaux en temps de guerre : instructions (1934-1940).
10 M 273-274	Fonctionnement et placement des travailleurs indochinois : états nominatifs (1940).

Naturalisations

La législation moderne en matière de nationalité trouve ses fondements dans la Constitution de l'an VIII (22 Frimaire an VIII-13 décembre 1799) : les naturalisations s'obtiennent par simple déclaration de domicile en France et résidence décennale ensuite.

- Décret du 17 mars 1809 : naturalisations prononcées par décret ou ordonnances.
- Loi du 14 octobre 1814 établit régime particulier pour les départements rattachés à la France sous la révolution et l'Empire
- Décret du 28 mars 1848 : les naturalisations sont subordonnées à 5 ans de résidence en France

- Loi des 13, 21 novembre et 3 décembre 1849 : la naturalisation est décernée 10 ans après avoir obtenu une admission à domicile, 3 ans avec la loi du 29 juin 1867.
- Lois du 26 juin 1889 et 22 juillet 1893 : elles introduisent le principe de naturalisation par déclaration : les parents d'enfants nés en France d'un père étranger peuvent réclamer pour lui la qualité de français sans attendre sa majorité. Depuis le 22 juillet 1893 ces déclarations sont insérées dans la partie supplémentaire du Bulletin des lois.
- Loi du 5 août 1914 : réintégration des Alsaciens-Lorrains dans la nationalité française et naturalisation des étrangers s'engageant dans l'armée française.
- Loi du 10 août 1927 : suppression de l'admission à domicile, conservation de la nationalité à la femme épousant un étranger, autorisation de naturalisation par déclaration à la femme étrangère épousant un français.
- Ordonnance du 19 octobre 1945 : rétablissement de la législation antérieure selon laquelle l'étrangère épousant un français acquiert la nationalité française.

Série K

- Bulletin des lois (partie supplémentaire à partir de 1836) 1814-1931

- Journal officiel : à partir de 1924

Sous-série 6 M : Dossiers de naturalisation (1823-1940)

8°2698/1-16 : liste des enfants d'étrangers ayant décliné ou répudié la nationalité française (1893-1945).

Archives privées

Les renseignements fournis par les archives publiques peuvent être complétés par ceux des fonds privés (archives personnelles et familiales, archives d'entreprises fondées par des personnes étrangères ou d'origine étrangère).

- | | |
|------|---|
| 73 J | Fonds de l'Institut de Touraine à Tours (section de l'université américaine Delaware : dossiers d'élèves, d'enseignants, de familles (XXe). |
| 88 J | Fonds Novello : archives d'entreprise, fiches individuelles de personnel, livres de paie (1925-1982). |

CHRONOLOGIE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Dates	Objet
17 mars 1809	Décret sur les naturalisations
21 avril 1832	Loi relative aux étrangers réfugiés qui résident en France
3 décembre 1849	Loi sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France
24 octobre 1870	Décret Crémieux qui accorde la citoyenneté aux juifs d'Algérie
2 et 27 octobre 1888	Décret sur la déclaration de résidence imposée aux étrangers vivants en France
26 juin 1889	Loi sur la nationalité et la naturalisation
22 juillet 1893	Loi modifiant la loi de 1889 sur la nationalité
16 juillet 1912	Loi sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation et la circulation des nomades
8 août 1893	Loi relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national.
2 avril 1917	Décret portant création de la carte d'identité des étrangers
21 avril 1917	Décret créant la carte d'identité spécifique de travailleurs étrangers
18 novembre 1920	Décret relatif à la surveillance de la main d'œuvre étrangère en France
6 juin 1922	Décret relatif à la délivrance d'un sauf-conduit et d'une carte d'identité aux travailleurs étrangers
25 octobre 1924	Décret portant réglementation relative au séjour des étrangers en France
9 septembre 1925	Décret concernant les cartes d'identités en France
11 août 1926	Loi en vue d'assurer la protection du marché du travail national
30 novembre 1926	Décret relatif à la carte d'identité des étrangers
10 mars 1927	Loi relative à l'extradition des étrangers
10 août 1927	Loi sur la nationalité et décrets d'application
14 août 1927	Loi sur la nationalité et la naturalisation
20 janvier 1928	Décret sur le statut des étrangers
10 août 1932	Loi protégeant la main-d'œuvre nationale
6 février 1935	Décret modifiant les règles de délivrance des cartes d'identité aux étrangers
13 mars 1938	Création du premier sous-secrétariat d'Etat à l'immigration
14 mai 1938	Décret-loi distinguant la partie « saine et laborieuse de la population étrangère et les individus moralement douteux ».
12 novembre 1938	Décret de création des camps de concentration pour les « étrangers indésirables » ne pouvant être renvoyés dans leur pays.
12 avril 1939	Décret de réquisition des apatrides et bénéficiaires du droit d'asile

Après 1940 :

I – Réglementation

- ordonnance du 2 novembre 1945 contient 40 articles, modifiée 44 fois. Les modifications sont dues aux contextes économique et politique (1973 : première crise du pétrole, 1979 : crise en Iran, 1986 : attentats, par exemple).
- carte de séjour temporaire (maximum 1 an ; carte de séjour permanente (validité 10 ans) ; sanctions : expulsion, extradition.
- Elle abroge les décrets de 1938 sur la police des étrangers et relatifs à la situation et à la police des étrangers. Elle fait table rase de l'ancienne réglementation notamment celle appliquée à différentes communautés.
- textes spécifiques applicables aux ressortissants algériens depuis 1962. Les accords d'Évian signés le 19 mars 1962 reconnaissant l'indépendance de l'Algérie, prévoient que les ressortissants algériens résidant en France et notamment les travailleurs auront les mêmes droits que les nationaux français à l'exception des droits politiques. À ce principe d'égalité des droits, les accords ajoutent la libre circulation. Les deux pays posent les bases d'un régime « spécial » privilégiant les ressortissants algériens en matière d'entrée et de séjour et de protection sociale.
- D'autres accords ou avenants ont durci le dispositif initial.
- En 1968, un accord prévoit un contingentement des travailleurs algériens autorisés chaque année à s'installer. Ce texte est toujours en vigueur.
- Les avenants de 1985 et 1994 calquent la durée de validité des titres de séjour sur celle des autres étrangers.
- En septembre 1986, la France impose l'obligation de visa aux ressortissants de ses anciennes colonies africaines et à l'Algérie jusque là dispensés.
- loi du 16 juillet 1912 instaurant un régime spécial pour les itinérants. « Sont réputés nomades quelle que soit leur nationalité, tous individus circulant en France, sans domicile ni résidence fixe, même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession. Ces nomades doivent être munis d'un carnet anthropométrique d'identité. Tout individu âgé de plus de 13 ans doit posséder un carnet. Abrogée en 1969, elle est remplacée par un autre dispositif contraignant : le livret de circulation.
- Lois contre les juifs au cours de la seconde guerre mondiale
- 3 octobre 1940 (statut des juifs)
- 2 juin 1941 (filiation juive)
- 18 octobre 1940 (Les entreprises juives doivent être déclarées)

Loi du 9 mars 1941, 25 août 1941 (liquidation des biens juifs)

17 décembre 1941 : amende d'un milliard de francs imposée aux juifs par les autorités allemandes

II – Gestion et contrôle : ministères de l'Intérieur, du travail et de l'emploi, de l'agriculture, préfectures, services de police.

- L' OFFI, office français de l'immigration et de l'intégration, service public créé en 2003 est chargé de favoriser l'intégration des étrangers autorisés à s'installer durablement en France. Un contrat d'accueil d'intégration permet à ses signataires de bénéficier de formation destinées à favoriser leur apprentissage linguistique et leur intégration dans la société française. 97 738 personnes en ont bénéficié en 2009, 2 763 pour la région Centre.

III – Sources archives contemporaines

- le délai de communicabilité des dossiers des étrangers est de 50 ans à compter de la clôture du dossier conformément à l'article 17 de la loi du 15 juillet 2008 modifiant les dispositions du livre II sur les Archives du code du Patrimoine publié en 2005. Le contenu est couvert par le secret de la vie privée. La consultation des dossiers de moins de 50 ans (à compter de leur clôture) est soumise à une demande de dérogation. (modalités)
- moteur de recherches GAIA (recherche simple par mot clé : étranger ou ressortissant étranger)
- Les dossiers « papier » des étrangers n'existent plus depuis 2002 dans le département d'Indre-et-Loire (département pilote). Ils sont « nativement » dématérialisés.

IV – Bibliographie

- LAVANDIER Catherine, Immigration des réfugiés espagnols en Indre-et-Loire, 3F 252 CACIL
- ACSE, ODRIS, Université François Rabelais, Tours, Histoire et mémoire des immigrations en région Centre, rapport final, mai 2008
- BILLION Pierre, APRILE Sylvie, BERTHELEU Hélène, étrangers dans le berceau de la France, 2009
- Réponses de la base documentaire du logiciel GAIA par typologie des documents
- fiches d'étrangers : 1928W311 :
fiche de Anna Benner, épouse d'un militaire américain du cadre de l'OTAN. Elle apparaît dans le registre des étrangers : 49W169 et son dossier personnel est classé sous la cote : 49W340. Elle est recensée en 1956 : 44W132

- fiches « bulle » avec photo d'identité . Ces fiches étaient établies au moment du dépôt de la demande de carte de séjour : 44W218. Ces fiches ont un classement aléatoire, aucun ordre chronologique ou alphabétique.
- dossiers antérieurs à 1962 :
 - 49W492 : dossier d'une religieuse irakienne, bénéficiaire d'une carte de séjour de résident temporaire. Elle a bénéficié de 3 renouvellements d'une année chacun. Elle était résidente à la Grande Brèche
 - 49W500 : dossier d'un espagnol briquetier bénéficiant d'une attestation de son employeur.
- ressortissants polonais : 44W408
 - Après la seconde guerre mondiale, Pour reconstruire le pays, la Pologne fait appel à sa main d'oeuvre émigrée à travers l'Europe pour reconstruire leur pays. Le rapatriement débute en juin 1945 au moment du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et la Pologne.
- cirque Pinder : 44W216
 - Les artistes étrangers recrutés par le cirque, pour un emploi temporaire, étaient enregistrés par la préfecture. La carte de séjour était valide la durée du contrat. On peut dénombrer 7 nationalités différentes pour la tournée du cirque en 1960.
- hébergements des travailleurs algériens (1956-1962) : 1135W2
 - En 1956, en pleine guerre d'Algérie les ressortissants algériens en France ne pouvaient pas se rendre en Algérie. Les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs pour qu'ils soient logés correctement (ils étaient souvent hébergés par des familles de leur communauté) et les occuper au cours de leur congé annuel (centre de formation professionnelle).
 - Les autorités locales (mairie de Tours, office HLM) sous l'impulsion du Préfet, ont étudié les possibilités de logement des familles (40 dénombrées en 1961, soit 200 personnes) (rapport du conseiller social des affaires musulmanes de la préfecture du 2/2/1961).
 - Des projets de construction de maisons et logements sont mis à l'étude (plans). Le financement était assuré par l'Etat. Localement, un système de réservation de logements est mis en place, il tend vers une «mixité» et non un regroupement communautaire. (note de mars 1962).
- Autorisations individuelles d'exploiter des terres agricoles délivrées à des étrangers et enregistrement : 1289W2-3.
- cartes anthropométriques des nomades antérieurs à 1962 : 1338W10 (2 carnets).
- Internement des nomades: camps de la Morellerie à Avrillé-les-Ponceaux et de Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire : 15ZA26 : rapport sur les camps et liste du 2e train contenant des nomades rapatriés de la Gironde.

22/8/2012 : recherche sur le transfert des nomades du camp d'Avrillé-les-Ponceaux à Montreuil-Bellay

120W 5 : la lecture des documents de cette liasse montre que certains tsiganes sont arrivés au camp de la Morellerie en roulottes escortés par la gendarmerie, d'autres par cars à partir de Tours. La société de transports Grosbois a même été sollicitée pour remorquer certaines roulottes (note du service du roulage)

110 tsiganes ont été transférés le 8 novembre 1941 à Montreuil-Bellay, escortés par la gendarmerie jusqu'à Port-Boulet. Le moyen de transport n'est pas indiqué ? On arrive à lire sur un document griffonné, non daté : Port Boulet, 1 train, 10 voitures, 5 porte-bagages, 3 fourgons ainsi que 6h1/2 à 7h 1/2 changement à Gizeux. Compte-tenu du nombre de personnes à transférer et des moyens indiqués sur ce document, il pourrait s'agir du transfert des tsiganes.

Nous n'avons rien à partir de Port-Boulet.

Le billet de transport du 29 mars 1943 établi pour le transfert de M. Lory et la note du commandant de la Feldkommantur 528 du 26 novembre 1940 montrent que des acheminements passaient par Tours via Saumur.

Le transfert de 27 internés administratifs vers Rouillé est plus explicite ; les cars Grosbois les ont acheminés à la gare de Gizeux-Continvoir pour Port-Boulet puis Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Poitiers puis Rouillé.

SITES UTILES

Centre historique des Archives nationales (11 rue des Quatre fils, 75003 Paris, tel. 01 40 27 64 19, www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan : archives consulaires, dossiers de naturalisation, dossiers de police des étrangers.

Centre des archives d'Outre-mer (29 chemin du moulin de Testa, 13090 Aix-en-Provence, tel. 04 42 93 38 50, www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom : archives des territoires séparés du domaine colonial français avant 1815, territoires devenus indépendants, départements et territoires d'Outre-mer.

Archives diplomatiques (17 rue du Casterneau, 44000 Nantes, tel. 02 51 77 24 59, www.diplomatie.gouv.fr) : archives rapatriées des services des ambassades, consulats, centres culturels et protectorats.

Bureau des archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche (cité administrative, bât. J, 3 rue Fleischhauer, 68026 Colmar, tel. 03 89 21 75 75) : dossiers des services de l'occupation entre 1945 et 1955.

Association Génériques, 34 rue de Cîteaux, 75012 Paris, tel. 01 49 28 57 75, www.generiquesorg

Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (46 rue de Montreuil 75011Paris) www.ciemi.org

Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Palais de la Porte Dorée, 293 avenue Daumesnil 75012 Paris, www.histoire-immigration.fr

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Des sources pour l'histoire de l'immigration en France de 1830 à nos jours, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2006 (cote ADIL : 4°4090).

Guide des sources d'archives publiques et privées. XIXe-XXe siècles. T1-4, Paris, Génériques/Direction des Archives de France, 1999.(cote ADIL : 8°2810).

Histoire et mémoire des immigrations en région Centre, ACSE, Direction régionale Centre, 2008 (cote ADIL : 4°B 535/1).

HUBSCHER (Ronald), L'immigration dans les campagnes françaises (XIX^e-XX^e siècle), Paris, Odile Jacob, 2005 (cote ADIL : 8°3 648).